**ASSOCIATION SPORTIVE Collège Le Parc-Tilleuls**

**21, place des Tilleuls**

***U.N.S.S. 2021- 2022*  94100 - SAINT-MAUR**

**TEL: 01 45 11 75 00**

Seul un dossier complet permettra à l'enfant de participer aux

entraînements et aux compétitions.

A remplir par les parents pour valider l'inscription à l'association sportive du collège.

**AUTORISATION PARENTALE**

Je, soussigné(e)………………………………………………………………………….

Téléphone : / / / /

Adresse MAIL: @

Demeurant:………………………………………………………………………………

Autorise ma fille, mon fils : …………………………………..en classe de : …………

Né(e) le : / / 20… à faire partie de l'AS pour l'activité suivante : ……………..

* Le montant de la cotisation (assurance incluse) qui est de **35€**

pour l’année scolaire 2021-2022 à l’ordre de *l’AS du collège Le Parc-Tilleuls .*

Pour les jeunes filles du college en classe de **4e(2008) et de 3e(2007)**, cette cotisation sera **de 23€** car le conseil départemental subventionne une partie de la licence à hauteur de 12€ par élève.

* Le montant de la cotisation (assurance incluse) qui est de **10€ pour tous les anciens licenciés de 2020-2021 GESTE SPORTIF POUR LA REPRISE D’UNE** **LICENCE**pour l’année scolaire 2021-2022 à l’ordre de *l’AS du collège Le Parc-Tilleuls .*

Pour les jeunes filles du college en classe de **4e(2008) et de 3e(2007),** cette cotisation sera **de 0€** car le conseil départemental subventionne une partie de la licence à hauteur de 12€ par élève.

Notre ASSOCIATION SPORTIVE souscrit le contrat RAQVAM à la MAIF pour garantir ses activités, ce qui permet aux licenciés de béneficcier de la garantie “indemnisation des dommages corporels”.

Cette garantie comporte des plafonds d’interventions élevés qui assurent une protection efficace de l’ensemble des participants à nos activités.

Conformément à l’article 38 de la loi n°84-610 du 16/07/1984, nous devons vous informer du fait que votre enfant peut toutefois bénéficier d’une protection encore plus étendue.

La MAIF partenaire de l’UNSS propose une GARANTIE OPTIONNELLE

“IA SPORT +” à 10,79€ qui lorsqu’elle est souscrite, se substitute en cas d’accident à la garantie de base, mais avec des plafonds très sensiblement revus à la hausse et elle intègre également des prestations d’assistance à domicile.

La garantie est proposée aux licenciés UNSS moyennant une cotisation supplémentaire.

Pour tout renseignement, contacter la MAIF ou votre assureur.

Je soussigné(e) ………………………………., parent de l’élève…………………........

atteste avoir pris connaissance de la possibilité d’une garantie optionnelle d’assurance

Fait à………………………, le ………/………/20….

Signature: